

Une idée constante a été répétée par la diplomatie française des deux dernières années: Paris ne participe pas officiellement à l'initiative de défense stratégique (IDS) lancée par Washington le 23 mars 1983. Mais il est une autre idée répétée aussi régulièrement, à savoir que la France considère le projet américain "en évolution", donc qui n'interdit pas la possibilité de rejoindre à un moment donné certains des objectifs stratégiques français. En d'autres mots, non seulement l'IDS "évolue" mais la réponse française en fait autant. Presque deux ans se sont écoulés depuis la position initiale de Paris, qui disait non au programme de défense spatiale, et aujourd'hui les déclarations officielles du gouvernement français sont beaucoup plus nuancées et assorties d'un bon nombre d'hypothèses ou de possibilités. Comme tous les pays alliés, voire aussi les superpuissances, la France vit dans l'incertitude politique et stratégique quant à la nature, les objectifs et surtout les effets du projet à long terme de l'IDS.

Cette étude vise ainsi à expliquer et à replacer dans son contexte la réaction française à l'initiative de défense stratégique. Cette réaction comporte plusieurs niveaux. **Au niveau stratégique**, la France est directement affectée par l'évolution technique et militaire de l'IDS. C'est là d'ailleurs, le principal dossier auquel Paris doit accorder beaucoup d'attention: comment la force de dissuasion s'adaptera-t-elle à un mouvement potentiel et éventuel des États-Unis et de l'URSS vers la défense stratégique?

**Au niveau politique et diplomatique**, l'évolution de la position française traduit les multiples interrogations gouvernementales et non-gouvernementales vis-à-vis d'un ensemble de dilemmes que confronte la France. En d'autres termes, d'un point de vue français, quels sont les avantages et les désavantages, les bénéfices et les coûts de l'initiative de défense stratégique?